

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

Luc HENAFF centre canin kerdrein 29150 Cast
SIRET 33299172800020 N° affiliation DIREECTE 53290425129

Autorisation d'exercice en application de l'article R. 625-6 du code de la sécurité intérieure CNAPS N°FOR-029 2022 08 30 20170588558 l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance public L.612-14 livre VI/ Certificat QUALIANOR N° 104 SP Indice 4- Validé DATADOCK-tva non applicable article 293b

Activité de Surveillance humaine / Gardiennage - Activités cynophiles- MAC-Moniteurs



critère 1

Intitulé de la formation : Moniteur en sécurité privé et Moniteur cynotechnicien

Objectif : obtenir la qualification en spécialisation lié à la sécurité privé dans les domaines de la pédagogie

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

Moniteur en sécurité privée niveau III Code CPF 249130 https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/14434	<u>14434</u> RNCP144 34	15/03/2016	03/03/2021	Centre canin de Cast
Moniteur en sécurité cynotechnicien niveau III Code CPF 247968 https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/26460	<u>26460</u> RNCP264 60	21/07/2018	21/07/2021	Centre canin de Cast



Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

Prérequis :

Pour accéder à la formation :

- Être capable de maîtriser la lecture et l'écriture lire et écrire en Français et de comprendre un texte.
- Avoir sa carte professionnelle dans l'activité de la formation demandée.
- Maîtriser les outils pédagogiques de formation exemple : traitement de texte, construction de diaporama etc...

Aptitude : capacité d'appliquer un savoir à la suite dû face à face et de le comprendre pour l'utiliser dans un savoir-faire « mise en application et des gestes professionnelles ».

Compétence : Maîtriser les savoirs et savoirs faire pour l'exécution des UV en lien avec la certification et aux exigences réglementaires.

Durée : la formation est individualisée en fonction des acquis préalable et d'un positionnement proposé, la durée maximum est de 245 h avec une période en entreprise.

Modalités et délais d'accès : à l'issue des vérifications de pré requis immédiate.

Tarifs : les conditions tarifaires sont nettes de tva et sans ajout tel que frais d'inscription, Le cout horaire de base est de quinze euros par heure. Un contrat et une convention régleme les conditions générales de vente.

Contacts : téléphone : 06 82 67 43 57 ou par email : luc.henaff@wanadoo.fr

Méthodes mobilisées : Les modalités pédagogiques et/ou moyens et/ou outils utilisés pour mener à bien la prestation dispensée pendant la formation sont : en présentiel, en face à face, utilisation de méthode adaptée : inductive, déductive, participative, mise en situation professionnelle, validation en UV,

Conseil de perfectionnement : présidé par la direction et la gestionnaire du centre, ils prennent en charge les dossiers concernant les évolutions des programmes de formation, dans leur orientation comme dans leur mise en œuvre. Ils réunissent chaque fois un panel de professionnels qui peuvent être différent en fonction du sujet traité.

Le plus souvent, les sujets traités sont du niveau de l'organisation ou sur la partie technique de formation, ils peuvent relever de compétences transversales pour lesquelles il faut bien cadrer le rôle et les enseignements proposés par l'Ecole, et les modalités de formation à mettre en place.

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

On a pu ainsi sur les derniers conseils de perfectionnement réfléchir aux thématiques suivantes :

- Le travail collaboratif : méthodes et outils. Les élèves sont force d'innovation dans le centre aussi par les moyens qu'ils utilisent pour monter les projets qui leur sont confiés. C'est un atout important de savoir s'organiser et travailler collectivement et être force de proposition sur les méthodes.
- Modalités pédagogiques : place de méthode innovante, échanges entre les partenaires et les attentes des qualités du formateur, retour d'expérience du centre en face à face et en distanciel (proposition de travail accompagné).
- Énergétique et pédagogique : décroiser les enseignements et proposer des sessions de formation en mode projet à des groupes d'élèves. Retour d'expérience et mise en place des projets

Modalités d'évaluation : Les moyens mobilisés pour mesurer à l'aide de critères objectifs les acquis du bénéficiaire à la fin de la prestation et en cours sont : évaluation ponctuelle, sommative et formative, test en blanc les fiches de travail nommées 1234.les fiches sont présentées à la commission de jury ou de la VAE ;le candidat en face à face pourra défendre son travail.

Accessibilité aux personnes handicapées : les conditions d'accueil et d'accès des publics en situation d'handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation). **Voir la fiche handicap- internet-ressource**

Les personnes handicapées légers peuvent accéder à l'ensemble des locaux ouverts au public et en ressortir de manière autonome. La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est le prérequis, le centre souhaite une rencontre et un entretien, le prescripteur est aussi un acteur essentiel dans le projet , le centre souhaite un accompagnement en amont. A partir de cet entretien le centre proposera une adaptation en formation et une demande auprès du jury pour un éventuel aménagement ou accompagnement sur un ou des blocs de compétence. Le référent du centre est le directeur. Le public est accueilli préalablement avant l'entrée en formation pour évaluer le projet avec les documents des équipes TH.

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

Accessibilité



Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'invalidité et/ou contre-indication médicale.

Pour plus d'informations contacter notre référent handicap : **Hénaff luc**

VAE des MONITEURS

La demande est faite soit par courrier ou par mail, l'étude du parcours est effectuée par deux documents : le CV à jour, les annexes et justificatifs ainsi que la Fiche d'auto-évaluation proposée par le centre .

La restitution est possible si le candidat entre dans le cadre de la vae, il lui est alors proposé le livret 1 de recevabilité en référence au décret du 31 octobre 2019

Le demandeur transmet le livret 1 accompagné du document VAE recevabilité et les pièces annexées.

La recevabilité est communiquée « lettre de recevabilité » au candidat ainsi que le livret 2 informatisé comprenant 4 fiches.

Les fiches sont intitulées par U, le candidat devra prouver son expérience et son vécu, il sera accompagné soit en présentiel ou en distanciel.

Le candidat se présentera au jury VAE avec son livret 2 et le sujet tiré au sort sur la thématique des savoirs à enseigner, il sera analysé par la commission VAE jury, en face à face il pourra expliquer ou défendre son dossier.

Le jury délibère et octroi en totalité ou en partiel la certification en lien avec les UV.

Dans le cas d'un manque il pourra se représenter en ayant acquis les autres UV .

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

2 Indicateurs de résultat 2 niveaux sont présentés ci-dessous :

1 Mesure de la prestation formation

Et

2 Mesure concrète des résultats

Mesurer les progrès, les résultats, et donc l'efficacité d'un programme de formation est essentielle pour pouvoir évaluer l'évolution des collaborateurs, et aussi pour comprendre ce qui a eu plus ou moins d'impact en termes de contenu par exemple. En matière de formation, il existe plusieurs indicateurs de performance qui participent à l'amélioration du dispositif". Zoom sur cinq essentiels...

1/ Mesure de la prestation formation

Taux de participation

L'un des indicateurs principaux et les plus élémentaires est le **taux de participation**. Il évalue le nombre de stagiaire qui ont rejoint la **formation** et le nombre de demande pour entrer en formation PV d'ouverture, fiche 11, fiche de renseignement et PV d'examen. Cet indicateur permet d'analyser l'attractivité et la diffusion de la formation ; il constitue la base pour comprendre quelle est la portée de la communication du plan de formation, en plus des facteurs (goûts, besoins...) qui peuvent susciter l'intérêt du public touché.

Cout de la formation

Sur la base de quinze euro de l'heure.

Taux d'abandon

Le taux d'abandon évalue quant à lui le nombre de stagiaires qui ont, à un certain moment, abandonnés le **programme de formation**. Ces données sont utiles pour vérifier s'il y a quelque chose à modifier ou à mettre à jour dans les parcours : s'il y a des questions les pratiques, les difficultés rencontrées ou encore si les stagiaires obtiennent réellement ce qui a été promis pendant et à l'issue de la formation. Le niveau d'abandon au centre est très faible, voir inexistant.

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

Durée de la formation

La durée du dispositif est organisée individuellement en lien avec le positionnement.

Taux d'engagement

C'est l'indicateur le plus important de tous ! En général, la plupart des apprenants s'abreuvent du contenu présent dans le parcours de formation, mais peu réagissent et interagissent. Les méthodes « participatives pour exemple » ou autre méthode pédagogique donnent de l'attractivité en formation tout en mesurant la quantité et la qualité des interventions.

Taux de satisfaction

Au moment du bilan final de formation, mais aussi en cours de formation le niveau de satisfaction générale est attendu : une fiche cliente et une fiche entretien est mise en œuvre exemple : *si l'animation est facile à utiliser, si les formateurs sont professionnels et captivants, si les contenus de formation en ligne sont adaptés au profil de l'apprenant..., alors la mission est remplie.*

Pour obtenir des données concrètes et définir au mieux les améliorations à mettre en œuvre, il est crucial que les employés se sentent à l'aise et soient les plus honnêtes possibles en donnant leurs retours d'expérience. Il est fréquent qu'ils soient intimidés sur le fait de s'exprimer au sujet de leur formation, donc leur donner la liberté d'exprimer leur opinion est d'une importance capitale.

2/ mesure concrète des résultats : Adaptés à la nature des prestations mises en œuvre et des publics accueillis. Les informations sont archivées par session, le centre effectue un suivi des formations : avant « fiche individuelle » pendant, et à l'issue les résultats sont conformes à une saisie formelle le PV d'examen ainsi que le « bilan qualitatif ».

Le public accueilli est issu de demandeur d'emploi, de personne en reconversion et de personne en poste,

Le public est en majorité dans une tranche d'Age de 30 ans à 45 ans.

La parité H/F est respecté, les publics sont en majorité des Hommes à 60%

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

Information sur les taux d'obtention de la certification :

Plus de 80% de réussite en tenant compte des candidats repêchés, pour les autres soit ils ne se représente pas ou subissent un ou deux autres échecs ce qui amène une nouvelle orientation. Le pourcentage correspond à un groupe de stagiaire (6).

Le taux d'abandon : 0

Le taux de retour d'enquête : 90

Le taux de résultat « retour à l'emploi est à la sortie est de plus de 85%

Suivi du CENTRE par SESSION

Possibilités de valider les UV, ainsi que sur les équivalences, passerelles,

La certification est validée en unité de valeur, au nombre de 5, le CFP permet de capitaliser les UV, mais pour la certification il faut obtenir les 5 UV. La certification est de niveau 4 (niveau BAC) le niveau permet dans certain cas le pré requis au concours administratif.

Suites de parcours et les débouchés. Les placements sont en grande majorité : vers les petites moyennes et grandes entreprises sur le territoire ; La création d'entreprise ou l'intégration à un centre de formation y compris dans un service interne (formation) de l'entreprise .

Taux de l'insertion professionnelle

Le suivi individuel des candidats de la formation se fait par session et en plusieurs étapes : A la sortie-à six mois et possibilité à un an et plus, la certification demande lors de saisine de renouvellement les preuves et le taux. Le centre le fait de manière : mail-téléphone ou rencontre au centre, la fiche 11 et fiche contact sont les outils de saisie.

puis à un an « suivi des parcours à l'emploi » via une fiche (fiche 11) fiche interne du centre.

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact



Collecte d'informations des parties prenantes : Les enquêtes en ligne, par téléphone et courriel sont les méthodes de recherche utilisées par le centre Elles utilisent des questions fermées et à choix multiple et l'analyse statistique. Les taux de réponse augmentent avec le niveau d'intérêt des personnes dans le projet, pour les parties prenantes stagiaires et le retour à l'emploi nous avons un retour de plus de 80% les manques sont : déménagement-plus de contact téléphonique et ou adresse mail-sans réponse. Pour les parties prenantes décideurs et ou entreprise la fiche satisfaction est communiquée mais souvent sans réponse.

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

Communication avec les parties prenantes

Tableau de synthèse

Groupe	Intérêt	Risque	Canaux de communication	Fréquence
Direction	Contrôle des process et des réponses règlementaires	Réticence au changement d'outils ou process	Réunions formelles	A chaque dispositif et lors de veille
Client stagiaire	Satisfaction formation Nouvelle orientation et retour à l'emploi	Acquisition de nouvelles compétences	Email-portable-courrier -rencontre	A chaque fin de formation
Donneur d'ordre	Respect des cahiers des charges et des résultats	Non-conformité	Courrier	A chaque action

FICHE METIER

Il est amené à opérer :

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

Ces missions s'exercent dans le domaine de la formation en sécurité privé. En autonomie, il exerce son activité en effectuant :

- Une veille réglementaire
- L'accueil, les rencontres avec les partenaires, la sélection de candidat
- L'élaboration de support, de cours, d'évaluation
- La mise en œuvre de technique pédagogique et d'accompagnement
- Les conseils avant pendant et post formation
- Informe de la réglementation en vigueur, sur les MAC et tout dispositif
- Organise la certification et l'accueil des jurys
- Archive les documents et rend compte

La VAE des MONITEURS

Validation des acquis de l'expérience grande ligne

Préambule

*Vous souhaitez concrétiser un **nouveau projet** professionnel ou **évolué** au sein de votre entreprise et organisme ou une reconversion Vous pouvez bénéficier de la validation des acquis de l'expérience (VAE), si vous exercez actuellement une activité professionnelle. La VAE vous permet de **valoriser vos compétences** afin d'obtenir un **diplôme**. En octobre 2017, ce dispositif a fait l'objet de plusieurs modifications. Des changements de forme sont intervenus en 2018...*

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

Sommaire

1. La durée minimale d'activité obligatoire est de 1 an
2. Les périodes d'activité prises en compte pour ouvrir droit à la VAE
3. Le droit à l'information sur la VAE

La durée minimale d'activité obligatoire est de 1 an

Depuis octobre 2017 (1), la **durée minimale d'activité obligatoire** pour bénéficier de la VAE est de **1 an** (2).

Cette année d'activité requise est calculée sur un nombre d'heures correspondant à la durée de travail effectif à temps complet en vigueur dans l'entreprise.

Il n'est pas nécessaire que l'année minimale d'activité soit continue.

Par arrêté publié le 1er février 2018, un nouveau **formulaire Cerfa** de demande de recevabilité de la VAE a été édicté. **Une notice explicative** permet de remplir correctement le document.

Le nombre de demande est limité :

- À une par an pour un même diplôme ;
- À trois par an pour des diplômes différents.

Les périodes d'activité prises en compte pour ouvrir droit à la VAE

Plusieurs **périodes d'activité** peuvent être prises en compte pour bénéficier du dispositif de la VAE (2).

Il s'agit d'activités :

- Salariées ou non salariées ;
- Bénévoles ;
- De volontariat ;
- Exercées par une personne ayant ou travaillant dans le domaine de la sécurité public ;
- Exercées par une personne dirigeante d'une entreprise de sécurité ;
- Exercées par équivalence par une personne et dans les domaines transversaux ;

En présence d'**activités réalisées en formation initiale ou continue**, il est possible de prendre en compte d'autres périodes telles que :

- La période de formation en milieu professionnel ;
- La période de mise en situation au niveau professionnel ;

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

- Le stage pratique ;
- La période opérationnelle à l'emploi ;
- La période de formation pratique de contrat d'apprentissage, de contrat de professionnalisation ou de contrat unique d'insertion (CUI).

Notez que l'année d'activité exercée doit être en rapport direct avec le diplôme ou le titre à finalité professionnelle ou le certificat de qualification professionnelle pour lequel la demande est recevable. La recevabilité est en lien avec les exigences du Ministère de l'intérieur et la sécurité privée.

PROCESS simplifié

Contactez le centre pour plus d'information, chaque cas sera personnalisé formalisé par : une fiche de renseignement VAE, une fiche d'auto-évaluation et un CV, les preuves associées

Le livret 1 sera la recevabilité un courrier vous sera adressé preuve de la recevabilité

Puis le livret 2 sera à saisir informatiquement suivant une expérience et ses 4 fiches

En finalité vous serez reçu pour un entretien devant le jury

La sanction sera : validation en totalité ou validation partiel suivant les blocs UV

Références :

(1) Décret n°[2017-1135](#) du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

(2) Article [R335-6](#) Code de l'éducation

(3) Arrêté du [29 novembre 2017](#) fixant le modèle de formulaire « demande de recevabilité à la validation des acquis de l'expérience »

(4) Article [L6315-1](#) du Code du travail

(5) Article [R6421-1](#) du Code du travail

Et le décret d'octobre 2019 VAE en centre Taux de réussite 100%

critère 3

- 4** Analyse des besoins du bénéficiaire en lien avec le demandeur et/ ou le financeur concerné (s).

Le centre analyse et conseille les entreprises dans un démarche de formation en interne et ou dans le cadre règlementaire des exigences du formateur.

Fiche conseil -veille règlementaire des exigences du Ministère-échange documentaire pour l'analyse de la demande.

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

Concernant les publics demandeurs d'emploi ou en reconversion, le centre demande en amont un entretien avec le demandeur en insertion, via un CV et une fiche d'auto-évaluation, l'ensemble permet le positionnement en formation ou pas, les prérequis sont dans les deux cas la carte professionnelle de la spécialité .

VAE

5 Les objectifs opérationnels et évaluables de la prestation sont définis :

Le besoin du bénéficiaire est analysé sous plusieurs formes : *VOIR ci-dessus VAE*

Les objectifs sont définis par le centre :

Pour une évaluation, un objectif pédagogique opérationnel doit être énoncé en 3 étapes :

- un comportement observable et mesurable avec un verbe d'action. Pour vous aider, vous pouvez vous référer à la taxonomie de Bloom.
- Préciser les conditions de réalisation de l'activité ou de l'évaluation : rendu attendu, temps accordé, moyens mis à disposition, etc.
- Définir les critères de réussite ou de performance : seuil minimum pour valider l'activité, pourcentage d'erreurs tolérées, etc.

- *SITUER LE NIVEAU DES APPRENANTS*

Cette taxonomie permet aux formateurs d'avoir des points de repère pour évaluer le niveau de compétence de chaque formé : par exemple, est-ce qu'il sait catégoriser des informations ? La réponse à cette question peut permettre au formateur de savoir si les capacités d'analyse du formé sont satisfaisantes et d'adapter sa formation en fonction.

○

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

- Critère observable :

- 1) *La connaissance* : c'est le fait de mémoriser des informations.
Opérations : définir, dupliquer, nommer, identifier, reproduire, etc.
- 2) *La compréhension* : c'est le fait d'interpréter de l'information en fonction de ce qui a été appris.
Opérations : classer, décrire, reconnaître, reformuler, traduire, etc.
- 3) *L'application* : c'est le fait de sélectionner des données pour réaliser une tâche ou résoudre un problème.
Opérations : démontrer, illustrer, interpréter, planifier, schématiser, etc.
- 4) *L'analyse* : c'est le fait de mettre en relation des faits et des énoncés ou questions.
Opérations : estimer, calculer, critiquer, distinguer, questionner, etc.
- 5) *La synthèse* : c'est le fait de synthétiser des idées en une proposition, un plan, un produit nouveau.
Opérations : collecter, construire, formuler, gérer, proposer, installer, etc.
- 6) *L'évaluation* : c'est le fait d'estimer et de critiquer en fonction de critères que l'on se construit.
Opérations : argumenter, évaluer, justifier, prédire, chiffrer, etc.
- 4) *L'analyse*
- 5) *La synthèse*
- 6) *L'évaluation*
- Dans ce lien, différentes activités sont proposées pour chaque catégorie cognitive. Cela peut être d'une aide précieuse pour les concepteurs de formation, qui peuvent tout de suite savoir si l'activité qu'ils imaginent est pertinente, ou trouver une activité s'ils sont en panne d'idée.
- **PLANIFIER LES SÉQUENCES D'APPRENTISSAGE**
Pour être efficace, une séquence d'apprentissage doit débuter au niveau le plus simple et évoluer au fur et à mesure vers des niveaux plus complexes. La taxonomie de Bloom permet d'organiser logiquement la succession des séquences d'apprentissage. Par exemple, le formateur peut solliciter les activités d'analyse en premier puis le travail de synthèse pour finir.

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

Rappel : Les UV doivent être capitalisable pour l'obtention du titre VAE ou INITIALE ci-dessous

L'adéquation entre les exigences et la certification est enregistrée au France compétence nous pouvons raisonner en synthèse par la capitalisation des UV présentés ci-dessous pour le **MONITEUR en sécurité PRIVE**

UV Bloc - Intitulé	Descriptif et modalités d'évaluation
Bloc 1- Situer son activité sur le plan règlementaire et légal- veille règlementaire	-Le candidat devra en continu (sur l'ensemble des blocs) respecter les procédures administratives de son environnement de formation et maîtriser la veille règlementaire. -Sujet tiré au sort, en autonomie, face au jury et à l'aide de document personnel à 1 heure + 30 minutes d'entretien en lien avec le ou les sujets traités. Le jury s'appuie sur les textes et réglementations en vigueur des i thèmes selon les savoirs du Ministère de l'intérieur pour les APS (agent de prévention -sécurité)
Bloc 2- Communiquer en externe et en interne avec tous les acteurs- concevoir des outils, valider le projet.	Mise en situation réelle face au jury, épreuve orale et élaboration des outils de communication. Suivant deux épreuves en temps limité : 20 minutes de pratique + 15 minutes d'entretien, le candidat présente suivant un référentiel et un cahier des charges : -Une information collective, une sélection. Les propositions permettent au jury de valider les objectifs visés : - la présentation est cohérente et conforme. Les outils- grille sont élaborés pour l'entrée en formation. - Les bilans sont exploitables, le suivi en entreprise lors de stage, le bilan final qualitatif et individuel.
Bloc 3- Elaborer et animer une formation théorique, pratique et son évaluation suivant le référentiel.	Mise en situation réelle ou reconstituée à l'aide d'un sujet tiré d'un référentiel sécurité privée et proposer des méthodes adaptées : 40 minutes Le candidat aura une phase préparatoire en autonomie, à partir d'un sujet tiré au sort du référentiel APS, à l'aide de tous les matériels disponibles, il devra préparer et concevoir des cours, les dispenser, les évaluer et proposer une remédiation si besoin. Le jury valide les critères selon : La durée est réalisable. L'organisation de la formation est logique. Les critères d'animation pédagogiques sont respectés. Les outils sont élaborés.
Bloc 4- Traiter les demandes de formation continue et les recyclages MAC. Connaître le dispositif de la VAE lié aux cartes professionnelles des certifications de la filière sécurité	Mise en situation réelle, épreuve orale à l'aide d'un traitement de cas. Obligation réglementaire des activités de sécurité privée (décret) renouvellement de la carte professionnelle – compte professionnel de formation. Face au jury et à l'aide d'une étude de cas le candidat présente le dossier de demande de recyclage ou de formation réglementairement MAC. Le candidat en autonomie à l'oral et face au jury devra expliquer le process de la VAE.

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

pour le **MONITEUR CYNOTECHNICIEN**

Activité et Compétence	Savoir associés
<p>A1 - Situer l'activité sur un plan légal y compris cynophile E1 - Situer son activité sur le plan réglementaire. Situer son activité sur le plan légal.</p>	<p><u>S1- Domaine juridique</u></p> <p>S1.1- Rappel sur les lois en vigueur au niveau de la sécurité privée, code de déontologie, livre VI, Décret de 2005</p> <p>S1.2- La législation concernant les chiens et La convention européenne concernant les animaux</p> <p>S1.3- Le chien dans le cadre de la sécurité privée C1-1 Définir l'activité d'un agent de sécurité privée (droits et devoirs tronc commun)</p> <p>S1-4 Définir les spécificités du conducteur canin dans le domaine de la sécurité privée (droits et devoirs)</p> <p>S1-5 Mettre en œuvre, dans des situations concrètes, les règles juridiques concernant le droit du travail, le droit pénal, le droit civil, tout particulièrement les articles du code pénal, les armes.</p> <p>S 1-6 Se situer en qualité de formateur dans l'environnement de la formation professionnelle.</p> <p>S1.7- Les qualifications et les métiers de la sécurité privée</p>
<p>E2-Concevoir et mettre en place un entretien Individuel ou collectif</p>	<p><u>S2- Domaine professionnel « présenter, évaluer »</u></p> <p>S2-1 Présenter le dispositif, les besoins et obligations</p> <p>S2-2 Evaluer et caractériser l'animal, prendre une décision de sélection adaptée</p> <p>S2-3 Conduire un entretien de motivation du maître et évaluer les évolutions possibles</p> <p>S2-4 Evaluation de binômes, rendre compte</p>

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

	S2-5 Décider de la suite à donner à la demande et justifier sa position
<p>A3 – Concevoir son dispositif de formation en tenant compte de la spécialité</p> <p>E3- Animation d’une séance collective avec dispositif d’évaluation</p>	<p><u>S3- Domaine professionnel, technique d’élaboration</u></p> <p>S3-1 Mettre au point une formation (progression pédagogique tenant compte des intervenants, matériels, locaux...)</p> <p>S3-2 Adapter et proposer des méthodes pédagogiques en alternances en fonction du sujet.</p> <p>S3-3 Concevoir un plan et conduire une séquence d’apprentissage théorique</p> <p>S3-3 Elaborer et conduire une séquence d’apprentissage pratique et spécifique pour le binôme.</p> <p>S3-4 Mettre en œuvre des compétences pratiques et la progression soit en individualisation ou en conduite de groupe</p> <p>S3-5 Elaboration d’une progression de cours et de séances pratiques</p>
<p>A4 - Evaluer la progression du binôme et adapter la formation cynophile</p> <p>E4- Elaborer des critères et proposer des actions rectificatives</p>	<p><u>S3- Domaine professionnel, technique d’évaluation</u></p> <p>S4-1 Mettre en place et appliquer des critères d’atteinte d’une compétence et de validation</p> <p>S4-2 Elaborer des grilles d’évaluation théorique et pratique</p> <p>S4-3 Evaluer en utilisant des grilles et critères en fonction du référentiel et en justifiant ses choix avec ou sans le chien.</p> <p>S4-4 Rechercher une suite à donner à la demande de formation d’un binôme : poursuite ou remédiation et justifier ses choix</p> <p>S4-5 Accompagner le stagiaire en difficulté avec ou sans animal</p>
<p>A5-Communiquer dans les situations de vie professionnelle</p> <p>E5- Communiquer avec les acteurs</p>	<p><u>S5- Domaine professionnel, réaliser un bilan et rendre compte</u></p> <p>S5-1 Communiquer avec sa hiérarchie.</p>

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

impliqués	S5-2 Communiquer avec les partenaires de la formation. S5-3 Communiquer avec les clients. S5-4 Représenter son organisme lors de forum, de réunion. S5-5 Communiquer avec les apprenants et organiser des entretiens et bilans de formation. S5-6 Communiquer avec l'équipe pédagogique interne. S5-7 Communiquer avec les partenaires entrepreneurs.
A6- Assurer le dispositif du MAC cynophile E3.2Elaboration d'un dispositif MAC et le faire vivre	S6- <u>Domaine professionnel, réaliser un MAC et connaître le dispositif VAE</u> S6-1 Informer et présenter le dispositif au candidat lors d'un entretien, connaître les dispositifs de la VAE et du MAC S6-1 Evaluer le binôme et décider de la recevabilité ou d'un module de formation préparatoire à la VAE e du MAC. S6-2 Faire la formation en autonomie du MAC cynophile

6 contenu et modalité de mise en œuvre de la prestation adaptés aux objectifs et aux publics :

Le parcours est obligatoirement en référence avec le référentiel

- Dossier du candidat du centre

-Dossier pédago du stagiaire à construire

-les fiches d'élaboration 1234

-Référentiel de la certification en UV

-Chaque module est évalué et tracé y compris des examens en blanc et des évaluations ponctuels pratique et théorique

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

-Etat de présence - Accompagnement restitution individuel - Jury

Les modalités techniques et pédagogique de la formation sont fondées sur :

- 1 - Le face à face et en présentiel en groupe et en individuel soit en inductive ou en déductive
 - Les échanges de pratiques et théorique
 - l'accompagnement professionnel personnalisé en fonction des besoins (coaching),
 - l'apprentissage par l'exemple
 - l'utilisation de produits pédagogiques standardisés (dossier pédagogique-valise pédagogique, didacticiels, auto-évaluation etc.)
- 2- La formation en stage avec tutorat, immersion en entreprise (convention de stage).

Garantir l'adéquation du ou des contenu(s) de la prestation aux exigences de la certification visée.

Le contenu du dispositif doit garantir l'objectif de la certification, le centre met en œuvre la traçabilité de celui-ci :

Le référentiel de certification des titres MONITEURS

La certification est obtenue après vérification des documents et des états de présence du candidat, il pourra alors se présenter à l'examen

La VAE Le process

Entretien, en face à face et ou en distanciel = accompagnement, durée variable

Demande du CV et renseignement de la fiche dite « auto-évaluation » Evaluation des acquis par le centre certificateur, des formations acquises et des modules mis à jour.

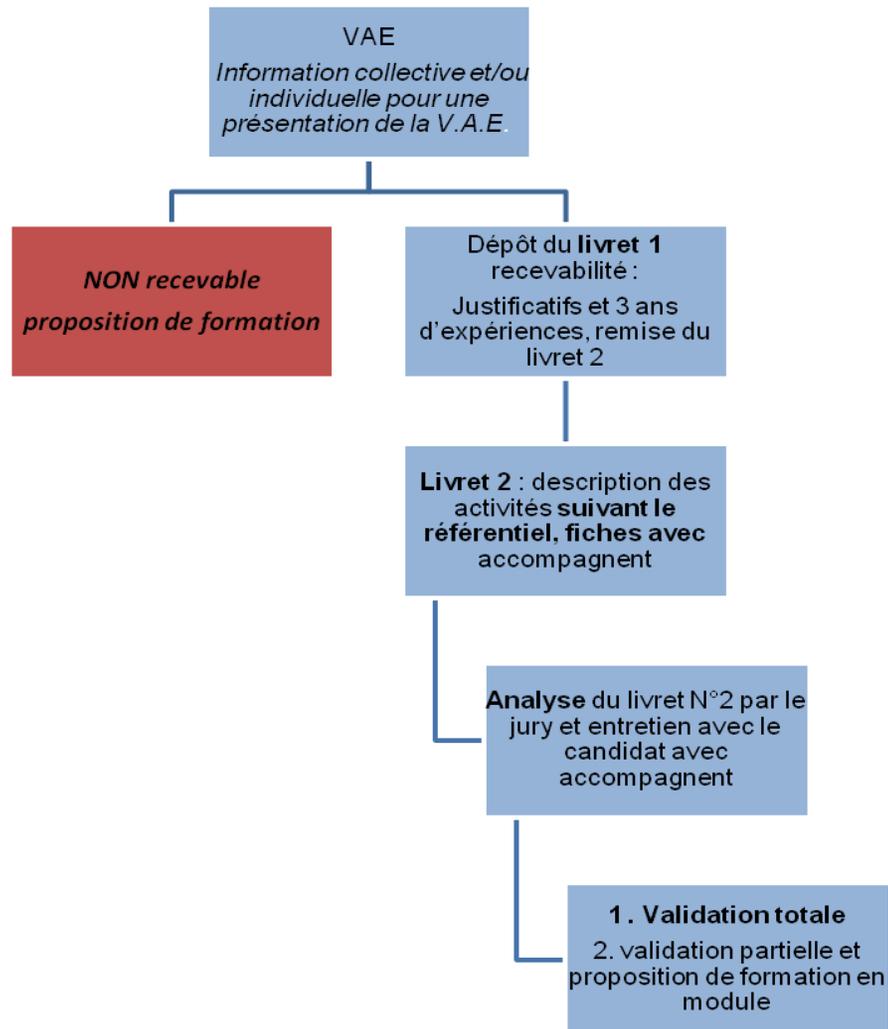
Diagnostic et la préconisation du parcours = format du parcours pour :

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

Recevabilité - Livret 1 transmission du livret 2 avec accompagnement et proposition de passage devant le jury et sa date.

7 Tableau croisé

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact



8 Procédure de positionnement et évaluation à l'entrée de la formation :

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

La mise en œuvre des procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation adaptée aux publics et modalités de formations

Les dispositifs de formation peuvent être organisés suivant différentes modalités pédagogiques, distinctes ou complémentaires :

Diagnostic préalable – Pré requis : contrôle des pièces pré citées

Validation du projet-

Entretien- information

Tests d'entrée

Positionnement possible en fonction des acquis

Les modalités de la formation sont fondées sur :

- 1 - Le face à face et en présentiel en groupe et en individuel soit en inductive ou en déductive
 - Les échanges de pratiques et théorique
 - l'accompagnement professionnel personnalisé en fonction des besoins (coaching),
 - l'apprentissage par l'exemple
 - l'utilisation de produits pédagogiques standardisés (dossier pédagogique-valise pédagogique, didacticiels, auto-évaluation etc.)
- 2- La formation en stage avec tutorat, immersion en entreprise (convention de stage).

Garantir l'adéquation du ou des contenu(s) de la prestation aux exigences de la certification visée.

Le contenu du dispositif doit garantir l'objectif de la certification, le centre met en œuvre la traçabilité de celui-ci :

Le référentiel de certification et les exigences du Ministère concernant le formateur

- Dossier formateur du centre -Dossier pédago du stagiaire
- Fiche de travail -Référentiel de la certification en UV
- Chaque module est évalué et tracé y compris des examens en blanc et des évaluation ponctuel pratique et théorique

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

La VAE APSE

Le process :

Entretien, en face à face et ou en distanciel = accompagnement, durée positionnée. Document de positionnement : CV attestations diplômes et renseignement de la fiche dite « auto-évaluation »

. Evaluation des acquis par le centre certificateur, des formations acquises et des modules mis à jour. Diagnostic et la préconisation du parcours = format du parcours pour :

Recevabilité - Livret 1 transmission du livret 2 avec accompagnement ET jury de certification

et

Proposition de passage devant le jury et sa date.

Délibération : remise des blocs UV en partiel ou en totalité- dans ce cas une formation est proposée.

PS/ Le portail of.moncompteformation.gouv.fr s'enrichit de nombreuses informations pratiques qui vous aideront à charger votre catalogue de formation sur la plate-forme EDOF.



Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

Fiche d'auto évaluation pour une préconisation de volume formation ou du projet VAE. Bilan au titre de **Moniteur en sécurité privée** ou **cynotechnicien**

Accompagnement en amont et dans le cadre du positionnement du candidat (parcours réduit) et de la VAE. Nous proposons un questionnaire en amont à joindre avec **votre CV** pour vous auto évaluer dans le dispositif et les compétences attendues.

CI-DESSOUS **votre** »BILAN DE COMPETENCE »

Merci de me transmettre cette fiche avec votre carte professionnelle en lien avec l'activité et votre CV par scan au centre canin Cast

*Bilan personnel au titre de **Moniteur en sécurité privée / Moniteur cynotechnicien.***

Référence : Suivant les savoirs associés du Ministère de l'intérieur et des cours à dispenser dans l'activité demandée

CI-DESSOUS **votre** »**BILAN DE COMPETENCE** »

THEME	OUI	NON	Vos OBSERVATIONS
Code de sécurité intérieure livre VI : maitriser			
Code de déontologie : maitriser			
Catégorie sur les armes, Plan Vigipirate : maitriser			
Code pénal et juridique: maitriser			
LES MODULES : : maitriser -Code du sport -Les EEI -Gestion des risques aggravés -Le dispositif palpation événementiel-Risque industriel			

Tout renseignement complémentaire peut être demandé par mail au centre via la fiche contact

Elaboration de cours théorique et ou pratique face à face »mise en situation professionnelle »			
Participer à une information et à une évaluation de candidat : entrée en formation			
La VAE- Les MAC connaissance du dispositif <u>si oui en avez-vous déjà effectuée</u>			
Elaboration de formation en interne au sein de l'entreprise			
Formation extra professionnelle exemple : « formation des chiens dangereux » <i>A renseigner uniquement pour les candidats moniteur cyno</i>			
Certificat de capacité au mordant / CCAD <i>A renseigner uniquement pour les candidats moniteur cyno</i>			